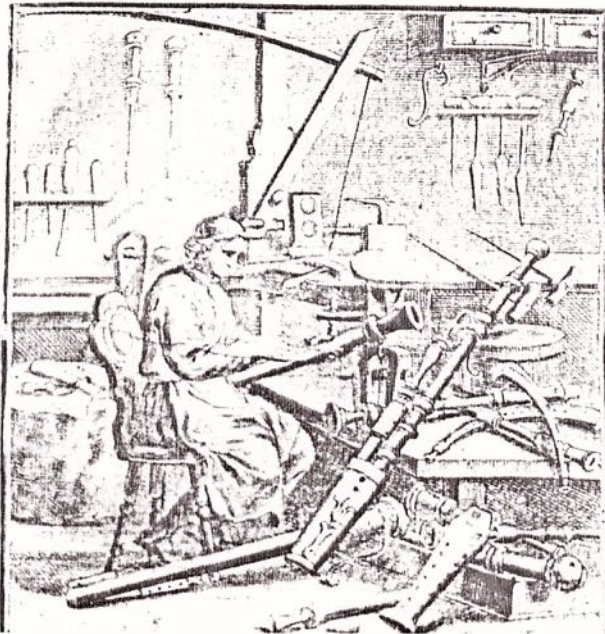


Elle fabrique des instruments de musique anciens

Claire (33 ans) seule femme à Paris à exercer son métier



Déjà, au Moyen-Âge, les facteurs d'instruments étaient assimilés à de véritables artistes.

Jolie brune de 33 ans, Claire exerce un métier rare et (pour certains) mystérieux : elle est facteur d'instruments à vent (on ne dit pas factrice !). Sa profession relève du statut des artisans d'art.

Autodidacte de formation. Artiste par goût et tradition familiale, père violoncelliste et mère organiste, tous deux amateurs ; elle possédait au départ une formation musicale. Son itinéraire professionnel est original : destinée à des études de sciences économiques, elle était passionnée de musique sud-américaine et fabriquait des flûtes

en bambou... dans des cannes à pêche.

Elle fit, à ce moment-là, une rencontre décisive avec un facteur bien connu des milieux professionnels, Claude Monin, qui fut le premier à relancer la fabrication d'instruments anciens, lesquels revoient le jour depuis une quinzaine d'années, grâce à ce pionnier des temps modernes. Ainsi, pendant cinq ou six ans, pour assurer sa formation pratique, elle travaillait avec lui deux jours par semaine.

Parallèlement, elle commençait à faire de petites réparations (tournage du bois) pendant que Claude assurait les finitions. « Tous les gens qui travaillent maintenant dans cette profession se sont formés tout seuls. Nous collaborons beaucoup entre nous, on échange des expériences. En fait, nous sommes moins d'une dizaine mais beaucoup de jeunes aimeraient exercer ce métier.

Il y a un phénomène de mode en ce moment. Il y a cinq ans c'était le clavecin. Il se peut que dans quelque temps, il y ait trop de facteurs, mais aujourd'hui nous ne sommes pas nombreux. »

« Réparer ce qui en vaut la peine... »

Installée à son compte depuis un peu plus de quatre ans, on trouve son petit atelier au fond d'une cour du 20^e arrondissement. Travaillant seule, elle emploie depuis un an et demi, une jeune stagiaire boursière qu'elle forme (stages de six mois renouvelable pendant deux ans).

Elle reconnaît avec lucidité : « La moitié des personnes qui exercent actuellement avait un autre métier. Ils se sont formés pendant leurs loisirs. Aucun diplôme ne sanctionne la profession. L'installation est libre. »

Son emploi du temps bien équilibré lui permet d'assurer des travaux variés à la fois sur le plan du travail manuel et de la créativité. Un quart de son travail consiste à assurer le service après-vente d'une

fabrique de flûtes allemandes (haut de gamme) : réparation des fentes, cassures du bois, réglage de la sonorité.

Le reste de son temps, c'est-à-dire la plus grande partie, est occupé à la réparation et la fabrication d'instruments anciens. Dans le domaine de la réparation : « On ne peut pas réparer à tous les coups, on risque de trop transformer l'instrument, et il n'aurait plus les caractères d'instrument ancien.

De plus, il y a des parties qu'on ne peut pas toucher. On essaie de réparer des instruments qui en valent la peine, soit pour les rendre jouables, soit pour éviter qu'ils continuent de se détériorer. Quelquefois aussi, pour des raisons sentimentales... »

Actuellement saturée de travail, Claire demande à ses clients... un peu de patience ! Deux à trois mois de délais pour les réparations. »

Pour la fabrication d'instruments anciens, elle travaille sur des copies de musées, des photos de pièces anciennes trouvées dans les livres. « Il est difficile et très rare d'avoir un bon instrument ancien ; la plupart du temps, ils sont injouables, de mauvaise qualité. » « Il n'y a dans le monde, selon Claire, qu'une dizaine de bonnes flûtes connues.

Quand l'occasion se présente, on fait une copie. Il y a des problèmes d'approvisionnement de bois car on ne travaille que sur du bois absolument sec. » Matériaux utilisés : le buis et les bois exotiques tels l'ébène et le palissandre. Claire va chercher son buis, le coupe et le fait sécher pendant quatre ou cinq ans avant de pouvoir s'en servir.

Une clientèle très exigeante

La fabrication d'instruments anciens demande deux à trois mois de travail à plein temps pour une copie vendue entre 3 000 et 6 000 F. « Mais je peux aussi fabriquer une flûte en une semaine. Je fais d'abord ma copie, ensuite je la propose à la vente ». La difficulté du travail n'est pas seulement qu'apparente.

Une partie importante de l'œuvre réside dans la sonorité de l'instrument, si ardue à capter. On est là dans le domaine du subjectif : « Il est très difficile de fixer la sonorité choisie par le client. Je lui en fais essayer plusieurs. »

Là aussi, les délais de fabrication sont assez longs : trois ans ! Plusieurs commandes lui ont été passées, et au rythme actuel, elle n'en fabrique qu'une par mois.

Selon Claire, on entre actuellement dans la seconde phase du développement de la profession. Ces dix dernières années constituait une phase de mise en route, de tâtonnements. Elle reconnaît : « Un facteur qui se lance aujourd'hui doit travailler beaucoup mieux qu'il y a dix ans, car la clientèle est plus exigeante. Il faut évoluer, se perfectionner. Les jeunes qui commencent profitent de notre acquis et nous remet- tent en question.

La formation « sur le tas »

La concurrence va bientôt commencer à se faire sentir. Maintenant, il faut faire du bon boulot. Pour nous aider, on collabore beaucoup entre nous et entre les musiciens. On commence à produire des choses qui sont de bonne qualité. »

Claire assure sa formation comme elle peut, c'est-à-dire « sur le tas » puisqu'aucune filière classique n'est prévue : cours sur la restauration des objets d'art, lectures, recherches personnelles, visites de musées, etc... mais elle est, de toute façon, bien décidée de continuer à apprendre.

Le facteur d'instruments, métier à redécouvrir ? Ils sont trois sur la place de Paris : deux hommes et une femme (Claire). C'est peut-être la raison pour laquelle la profession ne se conjugue pas (encore !) au féminin...

E.E.

** Il faut tout de même signaler que, domiciliée sur son lieu de travail (l'atelier et l'appartement ne font qu'un), les horaires sont souvent élastiques et, le moins qu'on puisse dire, est qu'elle ne pratique pas la semaine de 39 heures !*

PILOTE

vant une rémunération de 3 000 F par mois.

C'est l'Association régionale pour l'emploi qui verse cette rémunération sur les crédits votés par le Conseil régional. Les charges sociales seront également payées par l'Association générale pour l'emploi.

age
lon

e
prentissage à
us vous éviterez
à ce versement.
on » en collabo-
à remplir pour
t votre déclarati-
mêmes à votre
des originaux

rchives les dou-

rmation

l. : 246.92.51